



ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) : CONTRIBUTION CONTRASTEE DE LA FILIERE DU FAUX THON EN CÔTE D'IVOIRE

Dekoun Justin HIEN, Chilé Nadège YAPO, Brou Marth-Antoine N'CHO, Koffi Mouroufié KOUMAN

Revue Francophone du Développement Durable

ISSN 2269-1464

2026 – n°27 – Mars

Pages 66- 80.

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://erasme.uca.fr/publications/revue-francophone-du-developpement-durable/>

Pour citer cet article

HIEN D.J, YAPO C.N, N'CHO B.M.A, KOUMAN K.M (2026), Atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) : Contribution contrastée de la filière du faux thon en Côte d'Ivoire *Revue Francophone du Développement Durable*, n°27, Mars, p. 66 - 80.

Atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) : Contribution contrastée de la filière du faux thon en Côte d'Ivoire

HIEN Dékoun Justin¹, YAPO Chilé Nadège², N'CHO Brou Marth-Antoine³, KOUMAN Koffi Mouroufié⁴

*Université Félix Houphouët Boigny, Université polytechnique de San-Pedro
École Normale Supérieure-Abidjan, Côte d'Ivoire.*

Résumé : La filière informelle du « faux thon » en Côte d'Ivoire, issue des rejets de la pêche thonière industrielle au Port Autonome d'Abidjan, constitue aujourd'hui un pilier de l'économie urbaine et de l'alimentation populaire, notamment à travers le garba. Cette étude analyse sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD). La méthodologie combine une analyse documentaire et une enquête de terrain menée entre 2021 et 2024 auprès de 269 acteurs de la chaîne de valeur. Les résultats montrent que la filière participe à la réduction de la pauvreté (ODD 1), à la sécurité alimentaire (ODD 2), à la création d'emplois (ODD 8) et à la valorisation des rejets halieutiques (ODD 12). Toutefois, son caractère informel, les inégalités de revenus et les risques sanitaires liés aux conditions d'hygiène limitent ses effets positifs, notamment au regard de l'ODD 3 relatif à la santé. Ainsi, la filière apparaît comme un levier de développement ambivalent dont la durabilité nécessite un encadrement institutionnel renforcé.

Mots clés : faux-thon, atteinte, contribution-contrastée, ODD, Côte d'Ivoire

Introduction

En 2000, l'Organisation des Nations Unies a adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux fins de réduire la pauvreté et les inégalités, en particulier dans les pays en développement. Ce sommet du Millénaire à New York, a vu la signature par les 193 États membres de l'ONU, de la Déclaration des OMD, qui a pris fin en 2015 et ont été remplacés par les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'assemblée générale des Nations Unies. Composés de 17 objectifs, les ODD visent à promouvoir un développement durable et inclusif à l'horizon 2030. Parmi ces objectifs plusieurs d'entre eux concernent directement la pêche et l'aquaculture, notamment l'ODD 14, relatif à la vie aquatique.

La Côte d'Ivoire a intégré ces ODD dans ses plans nationaux et sectoriels à travers une feuille de route participative, mobilisant acteurs publics, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers. Une attention particulière est portée aux groupes vulnérables, populations pauvres, femmes, enfants, personnes handicapées et

¹ dekounjustin@gmail.com

² ychilenadège01@gmail.com

³ antazivobb@gmail.com

⁴ koumankoff@yahoo.fr

minorités ethniques, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte (Ministère du Plan et du Développement, 2019, p. 7).

Selon la FAO (2018, p. 8), l'agriculture, la pêche et l'aquaculture jouent un rôle central dans la réalisation des ODD, en matière de réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et développement économique. En Côte d'Ivoire, la filière informelle du thon contribue à ces objectifs en générant des revenus, en fournissant des nutriments essentiels et en soutenant les moyens de subsistance. Cependant, cette filière fait face à des défis liés à la santé, la protection de l'environnement, les conditions de travail, l'égalité de genre et la protection des groupes vulnérables.

Reconnaissant l'importance stratégique de la filière thonière, l'ONU a instauré en 2017 la Journée mondiale du thon, et la FAO a consacré son rapport 2018 à la contribution des pêches et de l'aquaculture à l'atteinte des ODD. Dans ce contexte, le présent article analyse la contribution de la filière locale informelle du faux thon à la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire, mettant en lumière son potentiel et les défis à surmonter pour un développement durable du secteur.

Méthode de collecte des données

La collecte des données a reposé sur une recherche documentaire et une enquête de terrain. Les données secondaires proviennent d'ouvrages généraux, de documents administratifs et de revues scientifiques consultés en ligne et dans les bibliothèques de l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), du Centre de Recherches Océanologiques (CRO), de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) et du Port Autonome d'Abidjan (PAA).

Face aux limites de ces sources, une enquête de terrain a été conduite à travers des entretiens, des questionnaires et des observations directes, réalisés entre février 2021 et septembre 2024. L'enquête par questionnaire a ciblé les principaux acteurs de la chaîne de valeur de la sous-filière étudiée (mareyeurs, vendeurs de "garba" et transformateurs), selon la méthode du choix raisonné et le principe de Depelteau. Au total, 269 personnes ont été enquêtées.

Les données collectées ont été traitées manuellement et à l'aide des logiciels Word, Excel et QGIS 3.22.

Résultats

Le faux thon : une ressource alimentaire de base et indispensable à la consommation du garba

Le faux thon : une ressource alimentaire de base, nécessaire à un apport nutritionnel des populations en Côte d'Ivoire

Le « faux thon » constitue une ressource halieutique majeure dans l'alimentation populaire en Côte d'Ivoire, notamment à travers la préparation du "garba", plat à base d'attiéké et de poisson frit. Il est issu de la pêche thonière à la senne dans les océans Atlantique et Indien, dont les captures sont principalement destinées aux conserveries implantées dans les grands ports de débarquement, tels que Victoria aux Seychelles ou Abidjan en Côte d'Ivoire. Depuis le début des années 1980, une part croissante des débarquements des thoniers senneurs dans le Golfe de Guinée est cependant orientée vers les marchés locaux (Kothias et al., 1996, N'Da et al., 2007, Chavance et al., 2015).

À l'origine, le faux thon correspondait aux thonidés refusés par les conserveries en raison de leur état ou de leur petite taille, notamment le listao. Considéré comme un rejet industriel, ce poisson a progressivement trouvé un débouché sur le marché local, dans un contexte où le poisson constitue la principale source de protéines animales (FAO, 2008). L'essor du garba a ainsi contribué à la structuration rapide d'une filière spécifique, favorisée par la forte demande locale et par les fluctuations des prix du thon destiné à la conserve (Romagny B. et al., 2000 ; Amandé J., 2012).

Avec le temps, le faux thon ne s'est plus limité aux seuls thonidés rejetés, mais a intégré d'autres espèces accessoires capturées par les thoniers senneurs, telles que la dorade coryphène, le poisson-banane, le marlin ou l'espadon. Cette évolution s'est accompagnée d'une transformation des pratiques de tri, désormais effectuées en amont à bord des navires puis au débarquement par des dockers spécialisés, afin de distinguer les produits destinés aux conserveries de ceux réservés au marché local.

Bien que désigné comme « faux », ce poisson n'a jamais été impropre à la consommation. L'appellation, introduite initialement par les services vétérinaires pour différencier les circuits de commercialisation, visait avant tout à marquer sa faible valeur marchande. Toutefois, le caractère péjoratif du terme est aujourd'hui remis en question par plusieurs acteurs de la filière, qui privilégient désormais l'expression « thon du marché local », utilisée notamment par les scientifiques du CRO, certains armateurs et les autorités de régulation. Ces différentes dénominations renvoient néanmoins à un même produit destiné à la consommation locale. La photo ci-dessous montre un lot de faux thon mise en vente au marché du Terminale de Pêche d'Abidjan.

Sur la photo ci-dessous, on aperçoit un déversement de faux thon. Le poisson est en général un aliment essentiel pour la santé grâce à sa richesse en nutriments indispensables. Parmi les différentes espèces, le thon occupe une place particulière en raison de sa grande valeur nutritionnelle. Le thon est une excellente source de protéines de haute qualité, comparables à celles de la viande, et contribue ainsi à la croissance et à l'entretien de l'organisme. Il est également riche en acides gras oméga-3, connus pour leurs effets bénéfiques sur le cœur, le cerveau et le système sanguin.

Photo 1 : Déversement de faux thon pour la vente



Source : HIEN Dekoun (2021)

En plus de cela, le thon apporte des vitamines essentielles, notamment la vitamine D (importante pour la fixation du calcium) et la vitamine A (antioxydante), ainsi que des vitamines du groupe B. Il contient aussi plusieurs minéraux tels que le fer, l'iode, le zinc, le sélénium et le phosphore, indispensables au bon fonctionnement de l'organisme et au renforcement de l'immunité. Malgré sa richesse nutritionnelle, le thon reste relativement pauvre en matières grasses, ce qui en fait un aliment adapté même dans le cadre d'un régime équilibré ou amaigrissant. Cependant, il est recommandé de le consommer frais et bien cuit afin d'éviter les risques liés à l'histamine. Ainsi, grâce à ses nombreux apports nutritionnels, le thon constitue un aliment de choix pour une alimentation saine et équilibrée (HIEN D, 2024)

Des ressources nutritives fortement mobilisées pour la consommation du "garba"

L'attiéké (semoule) est un plat à base de tubercule de manioc très consommé en Côte d'Ivoire, notamment dans la capitale économique, Abidjan. Il se présente sous plusieurs variantes, la plus répandue étant l'attiéké accompagné de poisson frit. Toutefois, contrairement à l'attiéké-poisson communément appelé « attiéké grotto », le garba au sens strict est principalement composé d'attiéké et de thon frit. Ces deux composantes sont généralement issues de produits de second choix.

Outre cette qualité jugée inférieure, l'assaisonnement du garba demeure très sommaire. Il se limite le plus souvent à des piments frais hachés, de l'huile de friture et une pincée de sel. Cette simplicité culinaire a longtemps contribué à sa perception comme un mets de bas étage, destiné principalement aux populations à faibles revenus. Sa commercialisation, orientée davantage vers la quantité que vers la qualité, était initialement considérée comme une activité annexe à la vente d'attiéké-poisson, pratiquée depuis plusieurs décennies par des femmes, bien avant l'émergence du garba en tant que plat à part entière et principalement vendu par les hommes.

Cependant, en raison de son faible coût et de sa capacité à répondre aux besoins alimentaires d'une large frange de la population urbaine, le garba a connu une expansion rapide. Sa consommation s'est progressivement démocratisée, transcendant les clivages sociaux. Dans une optique d'amélioration du goût et de la qualité perçue du plat, certains consommateurs choisissent d'y ajouter des ingrédients supplémentaires, dont le coût n'est pas compris dans le prix initial. Il s'agit principalement d'oignons et de tomates hachés, parfois complétés par un cube d'assaisonnement ou de la mayonnaise, selon les préférences et les moyens financiers de chacun. La photo suivante montre un plat de garba avec tous les ingrédients nécessaires qui l'accompagnent.

Photo 2 : Plat de garba avec plusieurs ingrédients et accompagnements



Source : HIEN Dekoun (2021)

Le garba est consommé quotidiennement à Abidjan par environ 1 200 000 personnes soit un quart de la population de la ville, ce qui en fait l'un des aliments de rue les plus populaires (HIEN D, 2024). Sa consommation concerne toutes les couches sociales, bien qu'elle soit dominée par les hommes, les jeunes, notamment les élèves et étudiants, ainsi que les célibataires. Le succès du garba s'explique principalement par son coût accessible, son caractère rassasiant, son goût apprécié et sa grande disponibilité. Le Faux thon frit constitue la principale source de protéine animale du plat et représente près de 10 % de la consommation totale des produits halieutiques en Côte d'Ivoire (HIEN D, 2024).

Une filière génératrice d'emplois et source de revenus

Une diversité d'emploi généré

La filière faux thon se distingue par son caractère particulièrement attractif, du fait de son accessibilité quasi sans restriction à toute personne désireuse de s'insérer dans une activité génératrice de revenus. Elle ne connaît pas de pénurie de main-d'œuvre et attire, au contraire, une population fortement touchée par le chômage, notamment les jeunes. Cette filière constitue ainsi une source de revenus pour de nombreux acteurs, dans un contexte où les opportunités d'emploi sont limitées. La photo ci-dessous montre un marché de faux thon avec une diversité d'acteur.

Photo 3 : Un marché matinal très animé de faux thon



Source: HIEN Dekoun (2021)

Cette filière génère de nombreux emplois, non seulement au niveau de la plateforme portuaire mais également dans divers quartiers de la ville d'Abidjan, voire sur l'ensemble du territoire national où elle s'implante progressivement. Elle prend principalement sa source au Terminal à Pêche, qui représente l'espace le plus fréquenté de la plateforme du Port d'Abidjan.

Les mareyeurs et leurs auxiliaires constituent la catégorie d'acteurs la plus importante de la filière. Ils sont soutenus par des transporteurs ainsi que par divers intermédiaires. Les mareyeurs grossistes et demi-grossistes, acteurs agréés, emploient à leur tour des dizaines de personnes. Selon les cartes d'accès délivrées à leur demande en 2019, plus de 2 000 personnes travaillent sous leur encadrement. Toutefois, en pratique, les détenteurs de ces cartes ne sont pas systématiquement des employés formels de ces structures. Il s'agit le plus souvent de détaillants ou de « débrouillards » opérant à leur propre compte dans la filière. Ces titres d'accès leur permettent d'entrer dans l'espace sous-douanes dans l'espoir d'obtenir quelques kilogrammes de poisson, destinés à la revente au détail sur les marchés. Le tableau suivant renseigne sur l'estimation du nombre d'emplois générés par la filière informelle du thon.

Tableau 1 : Estimation du nombre d'emplois générés par la filière informelle du thon dans la ville d'Abidjan

Niveau d'intervention	Type d'acteur	Emploi estimé	Total
Mareyeurs de faux thon	Mareyeurs grossistes	1 093	1 577
	Mareyeurs demi-grossistes	454	
Détaillants de faux thon	Gros détaillants	500	800
	Petits détaillants	300	
Transporteurs de faux thon	Usagers de pirogue tine	215	510
	Usagers de camion-benne	210	
	Usagers de tricycles	35	
	Petits transporteurs	50	
Acteurs de soutien	Fourreurs de sacs et dépoteurs de conteneurs	70	270
	Découpeurs	90	
	Emballeurs de poisson	30	
	Acteurs de soutien	80	
	12 000	12 000	1 2000
Vendeurs de garba		15 157	

Source : HIEN Dekoun (2024)

L'analyse du tableau I montre que la filière faux thon est très attractive et ouverte à tous en raison de son caractère informel. Des milliers de jeunes Ivoiriens et non-Ivoiriens en dépendent pour leur subsistance. La commune d'Abidjan, qui concentre plus de 90 % des activités liées au faux thon, emploie à elle seule environ 15 000 personnes (HIEN D, 2024). À cela s'ajoutent des milliers d'autres acteurs intervenant dans la filière en dehors de la ville d'Abidjan.

Des revenus importants concentrés chez les gros acteurs

La commercialisation du faux thon génère des revenus importants, mais leur estimation reste difficile en raison de l'absence de prix homologués et de la forte concurrence. Les marges des grossistes sont généralement comprises entre 100 et 250 FCFA/kg, pouvant dépasser ce niveau en période creuse afin de couvrir les frais de conservation. Toutefois, les nombreuses charges supportées limitent les profits de la majorité d'entre eux. Seuls les grossistes les plus puissants, disposant de contrats avec les armateurs, réalisent des bénéfices élevés, avec des chiffres d'affaires dépassant 5 milliards de FCFA/an pour certains en 2018 (HIEN D, 2024). Les demi-grossistes, soumis à des contraintes similaires, dégagent des marges plus faibles, estimées entre 50 et 100 FCFA/kg. Les détaillants, bien que bénéficiant de charges fiscales réduites, enregistrent également de faibles marges (50 à 150 FCFA/kg), mais compensent par un volume d'activité important. Ainsi, avec un prix moyen de vente au détail compris entre 900 et 1 000 FCFA/kg, la filière du faux thon représenterait un chiffre d'affaires global en 2019 supérieur à 50 milliards de FCFA (HIEN D, 2024).

Des acteurs intermédiaires et de soutien aux revenus relativement modestes

Outre les mareyeurs, plusieurs acteurs intermédiaires et de soutien interviennent sur la plateforme portuaire et en dehors de celle-ci, notamment les transporteurs, les découpeurs et les acteurs occasionnels. Leurs revenus restent difficiles à estimer, car ils dépendent du volume d'activité et de l'effort fourni. Le transport par « tine » du mouillage au quai est facturé entre 20 000 et 25 000 F CFA par chargement, avec rarement plus de deux rotations quotidiennes. Le transport en camion benne vers le marché du terminal à pêche coûte environ 15 000 F CFA, tandis que l'acheminement vers les communes d'Abidjan et ses périphéries se négocie à partir de 25 000 F CFA (HIEN D, 2024).

Les découpeurs du terminal à pêche perçoivent des revenus journaliers compris entre 2 000 et 10 000 F CFA, selon leur emplacement. Quant aux vendeurs de garba, leurs revenus sont particulièrement difficiles à évaluer en raison de la multiplicité des charges. Toutefois, selon la localisation du point de vente, leur chiffre d'affaires journalier peut varier de 25 000 à 250 000 F CFA, avant déduction des coûts liés aux intrants et aux taxes (HIEN D, 2024).

Une contribution partielle à la réalisation des Objectifs de Développement Durable

La filière du faux-thon, par son rôle en tant que ressource de base pour la consommation du garba, ainsi que par son implication dans la création d'emplois et la génération de revenus, contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Cette contribution se traduit par l'atteinte de cinq des dix-sept objectifs de ce programme, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2 : Application des Objectif de Développement Durable (ODD) au secteur halieutique et à la filière informelle de thon

ODD	Application au secteur halieutique selon la FAO 2018	Application à la filière informelle du faux thon
ODD 1 : Élimination de la pauvreté	Quand la pêche et ses activités sont pratiquées de façon responsable, elles aident les populations pauvres et vulnérables à vivre, en leur permettant de travailler et d'avoir accès à des ressources économiques.	Du fait de son caractère informel et de sa relative facilitée d'accès, la filière du faux thon apparaît comme une source de subsistance pour de nombreux jeunes Ivoiriens et non-Ivoiriens, en leur assurant des revenus économiquement significatifs
ODD 2 : Faim zéro	S'agissant de l'alimentation, les effets positifs de la consommation régulière de poisson sur la santé ont été largement démontrés.	Il est indéniable que la consommation massive de garba joue un rôle important dans la lutte contre la faim, notamment à Abidjan et dans sa périphérie.
ODD 3 : Santé et bien-être	La pêche participe au bien-être et à la santé publique, en favorisant à la fois la nutrition et les moyens d'existence, tout en contribuant à la régulation biologique des vecteurs de maladies	Même s'il est fréquemment consommé dans des conditions hygiéniques douteuses, le thon, présente des qualités nutritionnelles importantes pour le bien-être de l'organisme.
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	En 2016, la pêche de capture et l'aquaculture, en tant que secteurs primaires, offraient un emploi à près de 60 millions de personnes à l'échelle mondiale, principalement dans les pays en développement.	La filière, riche en opportunités, mobilise plus de 15 000 personnes dans la seule capitale abidjanaise, et occupe des milliers d'autres à travers le reste du pays.
ODD 12 : Consommation et production responsables.	Le secteur de la pêche s'attache de plus en plus à limiter le gaspillage, en utilisant les parties autrefois mises au rebut et en diminuant les pertes post-capture.	Pour une pêche responsable, la FAO recommande d'interdire les rejets afin de maximiser l'utilisation des produits halieutiques. Retenir et valoriser les captures auparavant rejetées devient ainsi un geste responsable. La filière du faux-thon s'inscrit pleinement dans cette approche, en transformant les rejets industriels en ressources utiles.

Source : HIEN Dekoun, 2024

Le tableau II illustre l'implication de la filière informelle du thon dans la mise en œuvre des ODD à travers cinq objectifs. Pour les deux premiers objectifs, nous estimons que la contribution est relativement explicite. En revanche, pour les trois derniers objectifs, leur contribution semble moins évidente.

→ *Objectif 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici 2030*
L'Objectif 1 vise à garantir à tous un accès égal aux ressources économiques, aux services de base et à la propriété foncière, notamment pour les personnes vulnérables. En Côte d'Ivoire, le taux de pauvreté atteint 46,3 % (INS, 2015, p. 9), ce qui fait de sa réduction une priorité nationale. L'emploi informel, comme dans la filière faux thon, offre à tous, qualifiés ou non, une opportunité de générer un revenu et de subvenir à leurs besoins essentiels. Les Directives sur la pêche artisanale soutiennent cette logique en cherchant à améliorer les conditions de vie des millions d'artisans pêcheurs vivant dans la pauvreté (FAO, 2015, p. 132).

→ *Objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.*

Cet objectif vise à éliminer la faim d'ici 2030 et à garantir que chacun ait, tout au long de l'année, accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Il s'agit également de mettre fin à toutes les formes de malnutrition et de répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes, ainsi que des personnes âgées. La garba, plat populaire, au prix abordable, accessible à toutes les bourses, joue un rôle important dans cette lutte contre la faim. À Abidjan, ce plat nourrit quotidiennement plus de 1 250 000 personnes, soit plus d'un habitant sur quatre, contribuant ainsi de manière significative à la sécurité alimentaire de la population (HIEN D, 2024).

→ *Objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*

Bien que le poisson, et en particulier le thon, soit reconnu pour ses bienfaits nutritifs sur la santé, sa consommation sous forme de garba peut présenter des risques sanitaires si les règles d'hygiène ne sont pas respectées. Yeo et al. (2017, p. 8) montrent que plus de la moitié des « garbadromes » négligent les normes d'hygiène et que les méthodes de friture du thon favorisent la formation de composés néoformés polaires, dépassant largement la limite de 25 % fixée par la réglementation européenne selon (Diabate et al., 2018, p. 10).

Koffi et al. (2019, p. 9) soulignent que le garba, bien que riche en énergie et minéraux, perd une grande partie de ses acides gras polyinsaturés lors de la friture, ce qui peut augmenter le risque de maladies non transmissibles en cas de consommation régulière. De plus, Anoman et al. (2018, p. 8) indiquent que le garba présente une qualité microbiologique insuffisante, suggérant un potentiel risque pour la santé des consommateurs et la nécessité d'améliorer l'hygiène de préparation.

→ *Objectif 8 : Travail décent et croissance durable*

Une croissance économique soutenue, partagée et durable est essentielle à la prospérité nationale. L'objectif 8 vise à garantir un emploi productif et un travail décent pour tous, tout en luttant contre le travail forcé, la traite d'êtres humains et le travail des enfants. Le terme « emploi » inclut toutes les formes de travail, et le travail décent concerne aussi bien les salariés formels qu'informels, ainsi que ceux travaillant à leur compte ou à domicile. Il implique un revenu approprié, la sécurité au travail, des conditions de travail salubres et, selon les capacités de chaque société, la sécurité sociale et du revenu (GHAID, 2003). En Côte d'Ivoire, l'emploi est majoritairement informel (91,8 %), avec une forte participation des jeunes de 14 à 35 ans (57 %) (INS, 2015). Toutefois, tous les travailleurs informels ne sont pas vulnérables : certains entrepreneurs informels à l'instar de la filière faux thon réussissent et affichent une productivité et une croissance élevées. L'informalité doit donc être considérée indépendamment de la situation vis-à-vis de l'emploi.

→ *Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables*

La FAO (2015, p. 42) préconise dans son *Code de conduite pour une pêche responsable* l'interdiction des rejets, encourageant ainsi la rétention des captures pour leur valorisation. Dans ce cadre, la filière du faux thon pourrait être perçue comme un moyen de lutte contre le gaspillage. Cependant, Amandé (2012, p. 143) souligne que la mise en pratique de cette recommandation reste complexe, car les objectifs des acteurs de la pêche (gestionnaires, politiques, pêcheurs) ne sont pas toujours alignés, et la rentabilité économique reste prioritaire pour les pêcheurs. Roumany et al. (2000, p. 16) établissent un lien clair entre le faux-poisson et les captures sous dispositifs de concentration de poissons (DCP). L'usage de ces dispositifs favorise les captures accessoires et a contribué à l'augmentation des débarquements de faux-thon, motivé en partie par les gains économiques recherchés par les équipages. Selon Gershman et al. (2015, p. 3), plus de 85 % des thons obèses débarqués dans le Pacifique occidental et central en 2013 étaient de petits poissons immatures capturés sous des Dispositifs de Concentration de Poisson. Ces dispositifs modifient la composition et la taille des bancs de poissons, menaçant la durabilité des ressources et contribuant à la surpêche.

Face à cette situation, Amandé (2012, p. 146) s'interroge : la valorisation des rejets et la politique de zéro-rejet restent-elles pertinentes dans le contexte du faux-poisson, ou faudrait-il plutôt encourager ou interdire cette pratique ?

Discussion

L'analyse de la filière du faux thon révèle que sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) doit être interprétée à travers le prisme des transformations contemporaines des économies urbaines africaines, caractérisées par l'expansion de l'informalité, la recomposition des systèmes alimentaires et la valorisation économique de ressources initialement marginales. Les résultats confirment que cette filière constitue simultanément un facteur d'inclusion socio-économique et un espace de production de nouvelles vulnérabilités.

Informalité productive et réduction relative de la pauvreté

La contribution de la filière à la réduction de la pauvreté (ODD 1) s'inscrit dans la logique décrite par la FAO (2015), selon laquelle les activités halieutiques représentent un levier majeur de subsistance dans les pays en développement. L'accessibilité quasi ouverte de la filière permet une intégration rapide d'acteurs exclus du marché formel du travail, confirmant le rôle de l'économie informelle comme mécanisme d'absorption du chômage urbain.

Cependant, les résultats invitent à dépasser une lecture uniquement positive de cette inclusion économique. Les revenus générés demeurent instables et fortement hiérarchisés, traduisant une structuration interne asymétrique dominée par les acteurs disposant d'un capital commercial et relationnel plus important. Ainsi, la filière réduit la pauvreté immédiate sans nécessairement transformer les structures de vulnérabilité

socio-économique. Cette situation rejoint les analyses critiques de l’informalité qui montrent que celle-ci fonctionne davantage comme un système adaptatif face aux défaillances du marché du travail formel que comme un véritable moteur de mobilité sociale.

Sécurité alimentaire urbaine et transition des systèmes alimentaires populaires

La diffusion massive du garba confirme la centralité des aliments de rue dans les systèmes alimentaires urbains africains. Conformément aux observations de la FAO (2018), le poisson constitue une source essentielle de protéines animales accessibles aux populations urbaines à faibles revenus, contribuant directement à l’ODD 2 relatif à la sécurité alimentaire.

Toutefois, l’analyse révèle un paradoxe structurel. Si la filière améliore l’accès physique et économique à l’alimentation, elle ne garantit pas nécessairement la qualité nutritionnelle ni la sécurité sanitaire. Les travaux de Yeo et al. (2017) montrent un non-respect fréquent des normes d’hygiène dans les espaces de vente, tandis que Diabaté et al. (2018) mettent en évidence la formation de composés dégradés liés aux pratiques de friture. De même, Anoman et al. (2018) soulignent les insuffisances microbiologiques du garba.

Ces résultats illustrent une contradiction centrale des transitions alimentaires urbaines : la démocratisation alimentaire peut coexister avec une fragilisation sanitaire. Ainsi, la contribution à l’ODD 3 demeure partielle, révélant les limites d’un système alimentaire reposant principalement sur des mécanismes marchands informels faiblement régulés.

Création d’emplois versus travail décent : une croissance inclusive mais précaire

La filière génère un volume d’emplois important, confirmant le rôle socio-économique du secteur halieutique mis en évidence par la FAO (2015). Elle agit comme un espace d’intégration économique pour une main-d’œuvre jeune et faiblement qualifiée, contribuant ainsi à la dynamique de croissance urbaine.

Néanmoins, l’analyse montre que la contribution à l’ODD 8 reste structurellement limitée. Les emplois créés relèvent majoritairement d’une informalité durable caractérisée par l’absence de protection sociale, de normes professionnelles et de sécurité du revenu. Cette situation révèle une dissociation entre quantité d’emplois et qualité du travail, questionnant la capacité réelle de la filière à soutenir une croissance inclusive et durable.

La filière du faux thon apparaît ainsi moins comme une transition vers la formalisation que comme un modèle économique stabilisé d’informalité productive, toléré par les pouvoirs publics en raison de sa fonction sociale d’absorption du chômage.

Valorisation des rejets et ambiguïtés de la durabilité environnementale

La valorisation du faux thon peut être interprétée comme une innovation conforme aux principes de consommation responsable (ODD 12), dans la mesure où elle transforme des rejets industriels en ressources alimentaires utiles. Cette dynamique rejoint les recommandations de la FAO visant à limiter les pertes post-capture et à optimiser l'utilisation des ressources halieutiques.

Cependant, les travaux de Romagny et al. (2000) et d'Amandé (2012) invitent à nuancer cette lecture. Le développement des dispositifs de concentration de poissons (DCP) favorise les captures accessoires et la prise de thons juvéniles, ce qui peut accentuer la pression sur les stocks marins. Dans ce contexte, la valorisation économique des rejets pourrait produire un effet incitatif involontaire en légitimant l'augmentation des captures non ciblées.

La filière révèle ainsi une tension fondamentale du développement durable : une pratique économiquement efficiente peut simultanément générer des risques écologiques à long terme.

Une filière révélatrice des contradictions opérationnelles des ODD

Au regard de l'ensemble des résultats, la filière du faux thon illustre les contradictions opérationnelles de la mise en œuvre des ODD dans les économies africaines. Elle contribue simultanément : à l'inclusion économique, à la sécurité alimentaire urbaine, et à la valorisation des ressources halieutiques. Tout en maintenant : une informalité structurelle, des risques sanitaires persistants et des incertitudes environnementales.

Ces résultats montrent que les ODD ne doivent pas être appréhendés comme des objectifs indépendants mais comme des dimensions interdépendantes susceptibles d'entrer en tension. La filière du faux thon constitue dès lors un laboratoire empirique du développement durable, où coexistent progrès socio-économique et fragilités structurelles.

Dès lors, son potentiel dépend moins de son expansion économique que de sa capacité à être intégrée dans une gouvernance publique articulant régulation sanitaire, formalisation progressive des activités et gestion durable des ressources halieutiques.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il apparaît que la filière informelle du faux thon occupe une place centrale dans les dynamiques socio-économiques et alimentaires urbaines en Côte d'Ivoire, en particulier dans le district d'Abidjan. Longtemps perçue comme marginale et peu valorisée, cette filière s'est progressivement imposée comme un véritable levier de subsistance pour des milliers d'acteurs, contribuant de manière significative à la lutte contre la pauvreté (ODD 1), à la sécurité alimentaire (ODD 2) et à la création d'emplois (ODD 8). À travers la forte consommation du garba, le faux thon constitue une source de protéines accessible aux populations à faibles revenus et

participe ainsi à la satisfaction des besoins nutritionnels quotidiens d'une large frange de la population urbaine. Cependant, si les apports socio-économiques de la filière sont indéniables, ils s'accompagnent de nombreuses limites qui interrogent sa contribution réelle et durable à certains Objectifs de Développement Durable. Les insuffisances en matière d'hygiène, de salubrité et de conditions de travail soulèvent des enjeux majeurs de santé publique (ODD 3) et de travail décent. De même, la valorisation des rejets industriels, bien qu'inscrite dans une logique de réduction du gaspillage (ODD 12), pose la question de la durabilité des ressources halieutiques, notamment en lien avec l'utilisation des dispositifs de concentration de poissons et la pression accrue sur les stocks de thon.

Dès lors, la filière du faux thon apparaît à la fois comme une opportunité et un défi pour la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. Sa pérennisation nécessite une meilleure reconnaissance institutionnelle, un encadrement sanitaire et environnemental adapté, ainsi qu'une intégration progressive dans des politiques publiques conciliant inclusion sociale, sécurité alimentaire et gestion durable des ressources marines. C'est à cette condition que la filière pourra pleinement jouer son rôle de moteur du développement durable, sans compromettre la santé des consommateurs ni l'équilibre des écosystèmes marins.

Bibliographie

AMANDE M. J. (2012), *Captures accessoires et rejets des thoniers senneurs tropicaux : Estimation, caractéristiques et gestion*, thèse de doctorat, Université de Montpellier II et de l'Universités d'Abobo-Adjamé, 187 p.

AMON- KOTHIAS J-B., BARD F-X. et HERVE A. (1996), Mise à jour des quantités de "Faux poissons" débarqués par les senneurs à Abidjan. *Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT*, 45, 227-228.

ANOMAN A. T., KOUSSEMON M., KOUASSI K. I., et AKE-ASSI Y. (2018), « Qualité microbiologique du garba, un aliment de rue de Côte d'Ivoire », *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 12(5), 2258-2265.

CHAVANCE P., DEWALS P., AMANDE J, DELGADO DE MOLINA A., DAMIANO A., TAMEGNON A. (2015), Tuna fisheries catch landed in Abidjan (Côte D'Ivoire) and sold on local fish market for the period 1982-2013 (Preliminary data). *Collect. Vol. Sci. Pap. CICTA*, 71(1), 183-188.

DIABATE M., DOSSOU J., NIMAGA D., BOGOURI A. et AMANI G. (2018), Étude diagnostique des pratiques de friture du thon du mets « Garba » consommé dans la ville d'Abidjan (Côte d'Ivoire), *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 12(3), 1333-1344.

FAO (2015), *Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire en Afrique : Des perspectives plus favorables que jamais*. Accra, www.fao.org/contact-us/. ISBN : 978-92-5-208781-6, 39 p.

FAO (2015), *Code de conduite pour une pêche responsable*, Rome, 46p.

- FAO (2018), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018. Atteindre les objectifs de développement durable*. Rome. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
- FAO, FID/CP/CIV, (2008), *Vue générale du secteur de la pêche nationale de la république de Côte d'Ivoire*, Profils des pêches et de l'aquaculture par pays, 43 p.
- GERSHMAN D., NICKSON A. et O'TOOLE M. (2015), *Estimation de l'utilisation des DCP à travers le monde*, Un rapport de the PEW Charitable Trusts, 25 p.
- GHAÏ D. (2003), Travail décent : concept et indicateurs, *Revue internationale du Travail*, vol. 142, n°2, 38 p.
- HIEN D. J. (2024), *Etude géographique de la filière informelle du thon en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université Felix Houphouët Boigny-Cocody, 279 p.
- INS (2015), *Enquêtes sur le niveau de vie des ménages ENV/2015*, Profil de pauvreté 2015, 91 p.
- MINISTÈRE DU PLAN et DU DÉVELOPPEMENT (2019), *Rapport volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire*, République de Côte d'Ivoire, 153 p.
- KOFFI F.K., MONIN A.J., N'CHO C.M., N'CHO J.A., DJETOUAN K.J., KOUAKOU N.D., AMOIKON K.E. (2019), Étude préliminaire du profil sociodémographique des consommateurs d'aliments de rue en Côte d'Ivoire : cas du garba, *Médecine et Santé Tropicales*, 29, 385-391.
- KOFFI K. F., AMANDE M. J., KOUAKOU D. V., N'CHO A. J. et AMOIKON K. E. (2019), Evaluation de la composition nutritive du garba : Aliment de rue prisé à Abidjan, *International Journal of Innovation and Applied Studies* ISSN 2028-9324, vol. 26, 3 June. 2019, 802-811.
- ROMAGNY B. MENARD F., DAWALS P., GAERTNER D., N'GORAN N. (2000), Le "faux-poisson" d'Abidjan et la pêche sous dcp dérivants dans l'atlantique tropical est : circuit de commercialisation et rôle socio-économique. In Le Gall, J., Cayré, P. et TAQUET M. (2004), *Pêche thonière et dispositifs de concentration de poissons*. Plouzané, IFREMER, 634-652.